

**Conseil Communal
Aigle**



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL (4/2017-2018)

DU 22 MARS 2018 – SALLE DE L'AIGLON, AIGLE

Présidente : Mme Jeanne GIRARDIN
Secrétaire : Mme Geneviève PERRENOUD
Scrutateurs : M. Didier BADAN
 M. Philippe KAPPELER
Huissier : M. Albert BERTHOLET

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

Madame la Présidente ouvre la séance à 20h10 et en l'absence de secrétaire (voir point 1.3 de l'ordre du jour) procède à l'appel.

L'appel révèle la présence de 57 Conseillers communaux, 9 excusés et 2 absents.

Le quorum est atteint.

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à la Municipalité ainsi qu'au public et à la Presse. Elle souligne également parmi le public la présence du Président du Conseil communal d'Yverne, accompagné de quelques Conseillers.

Elle rappelle que la séance du Conseil est enregistrée.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente informe l'Assemblée que le point 4.1 de l'ordre du jour est transformé en postulat et qu'il sera traité au point 5.1 et que le point 5.1 est transformé en interpellation et sera traité sous le point 6.1. Un postulat supplémentaire au point 5.2. intitulé *"Pour un centre-ville fort en tourisme et artisanat"* a été rajouté. Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée. Elle procède au vote, savoir si l'ordre du jour présenté avec les modifications est accepté.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité. Il se présente dès lors comme suit :

1. Appel, Adoption PV et Communications

1.1 Appel

- 1.2 Approbation de l'ordre du jour
- 1.3 Election et assermentation d'une nouvelle Secrétaire du Conseil communal
- 1.4 Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2017
- 1.5 Communications de la Présidente
- 1.6 Communications de la Municipalité
- 1.7 Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux
- 1.8 Assermentation d'un nouveau Municipal
- 1.9 Nomination d'un membre à la Commission "Chablais-Agglo"

2. Préavis de la Municipalité

- 2.1 **Rapport-préavis** municipal N° 2018-01 du lundi 22 janvier 2018 relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jean-Yves DELAPIERRE (UDC) et consorts, déposé le 16 décembre 2016, relatif "A la très forte augmentation de l'abonnement annuel du bus communal".
- 2.2 **Rapport-préavis** municipal N° 2018-03 du lundi 22 janvier 2018 relatif à la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Barbara DEVAUD (PLR), déposé le 14 avril 2016, intitulé "Un bus communal, pour qui ? pour tous ?".
- 2.3 **Préavis municipal** N° 2018-04 du lundi 29 janvier 2018 relatif à l'acquisition du lot N°1 de la PPE "Le Battoir", sis sur la parcelle n° 823, ch. de la Planchette 1.
- 2.4 **Préavis municipal** N° 2018-05 du lundi 19 février 2018 relatif à la vente ou la mise à disposition de la parcelle N° 1'163 en Zone industrielle - Préavis à **caractère d'urgence**.
- 2.5 **Préavis municipal** N° 2018-06 du lundi 26 février 2018 relatif à la réfection de l'enrobé d'un tronçon de la Route Industrielle - Préavis à **caractère d'urgence**.

3. Réponses aux interpellations, postulats, motions

4. Motions déposées

- 4.1 **Motion** Kathryn HESS-BELLWALD (EA) "Réactivation du préavis municipal N° 2017-07 du lundi 12 juin 2017 relatif à l'adoption d'un nouveau règlement relatif aux barèmes du "Service dentaire" suite à son renvoi en Municipalité par motion d'ordre et à l'échec de l'initiative cantonale "Pour le remboursement des soins dentaires".

5. Postulats déposés

- 5.1 **Postulat** Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX (PSA) "Pour une déchetterie mobile destinée aux personnes à mobilité réduite".
- 5.2 **Postulat** Cyril ZOLLER (Alt-Verts) "Pour un centre-ville fort en tourisme et artisanat".

6. Interpellations déposées

- 6.1 **Interpellation** (PSA) "Bancs publics rue du Bourg et rue Farel".
- 6.2 **Interpellation** (EA) "Quel membre de droit désigné par notre commune, Chef-lieu du district d'Aigle, au Conseil d'administration des TPC ?".

7. Propositions individuelles

P.S. : Le Bureau du Conseil communal a invité le Conseil communal d'Yvorne à assister à cette séance. Un apéritif sera servi à son issue, afin de partager un moment de convivialité.

1.3 ELECTION ET ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE SECRETAIRE DU CONSEIL COMMUNAL

Mme la Présidente rappelle que Madame Barbara Devaud a démissionné de son poste de secrétaire et lit sa lettre de démission, datée du 8 février 2018 :

"Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Depuis novembre 2005, j'ai eu l'opportunité d'exercer la fonction de Conseillère communale. Les différentes commissions, les séances du Conseil, les rencontres diverses et variées m'ont appris tellement sur la vie politique aiglonne, ses enjeux et ses objectifs. La tâche de Secrétaire du Conseil m'a été attribuée dès juillet 2011. J'ai pu dès lors mettre à contribution mes compétences dans le domaine et en apprendre encore plus sur le fonctionnement des autorités communales et cantonales.

Les défis que notre Commune rencontre nécessitent un engagement sans faille de la part de chaque élu, d'autant plus que la population qui nous fait confiance a besoin de nos forces et de notre dévouement. Elle mérite également qu'on y passe le temps nécessaire au bon accomplissement de nos fonctions qui se sont compléxifiées. Je ne peux plus y consacrer le temps et l'énergie demandés. Je souhaite me retirer de la vie politique afin de poursuivre mon parcours professionnel, personnel et familial. Le Bureau du Conseil a déjà pris acte de ma démission et mes dossiers lui ont été remis. Si besoin, j'orienterai volontiers le ou la nouvelle secrétaire nommé(e). Mon groupe politique en a également pris note et prévoit une assermentation lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

Je garde d'excellents souvenirs de ces 12 ans avec vous toutes et tous. Une pensée va également à ceux qui nous ont quittés et que j'ai pu côtoyer auparavant. Vous avez fait, faites et ferez de notre ville un oiseau royal qui mérite de prendre un bel envol. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente continuité dans vos mandats. Des défis sont encore devant vous, que votre santé et votre motivation vous permettent de perdurer vos engagements pour la collectivité.

Je vous présente, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes plus cordiales salutations."

L'Assistance applaudit chaleureusement et de façon appuyée.

Mme la Présidente remercie Madame Barbara Devaud en ces termes :

"Chère Barbara,

Au nom du Conseil communal, je tiens à te remercier de l'engagement que tu as eu tout au long de ton mandat de Secrétaire. Des dossiers bien tenus, des formulaires bien préparés pour les votations et élections, ainsi que pour le Conseil et une communication parfaite avec le Bureau. Merci pour ton aide précieuse et je te remets un petit cadeau. Bon vent pour tes autres occupations." Mme la Présidente lui remet un petit cadeau.

L'Assistance applaudit.

Madame la Présidente invite Geneviève Perrenoud à venir la rejoindre devant l'Assemblée et la présente ainsi : *"Suite à la mise au concours du poste de Secrétaire du Conseil communal, le Bureau a l'honneur de vous proposer la candidature de Geneviève Perrenoud, (hors parti et apolitique, domiciliée à Bex) qui a une formation de l'Ecole supérieure de commerce et un diplôme de secrétariat. Elle a travaillé comme secrétaire dans plusieurs entreprises, ainsi que plus de douze ans à la Ville de Vevey en qualité de Secrétaire du Syndic, du Secrétaire municipal, de son Adjointe et du Chargé de communication. Elle a de l'expérience dans la correspondance, la prise de procès-verbaux, la mise à jour des fichiers et l'organisation des Commissions municipales. Elle répond au profil recherché et nous vous demandons de bien vouloir accepter sa candidature".*

Mme la Présidente procède à l'élection au bulletin secret.

Résultat : 57 bulletins délivrés. Geneviève Perrenoud a été élue avec 56 voix (1 bulletin blanc).

Elle est assermentée par Mme la Présidente, dans les formes légales et règlementaires avec les félicitations d'usage.

Geneviève Perrenoud rejoint la table officielle du Bureau pour prendre le procès-verbal.

(Ndlr) : Profitant de la rédaction du présent PV, Geneviève Perrenoud tient à remercier le Conseil communal et son Bureau pour la confiance témoignée, qu'elle s'efforcera de mériter. Elle fait part également de sa gratitude à l'adresse de toutes celles et ceux qui lui ont apporté et lui apporteront l'aide nécessaire à l'accomplissement de sa tâche.

1.4 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2017

Mme la Présidente procède à l'adoption du procès-verbal du 15 décembre 2017 et demande aux Conseillers si des remarques ou des modifications sont à apporter.

La parole n'est pas demandée et Mme la Présidente procède au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Courrier

Mme la Présidente rappelle la lettre de démission qu'elle a reçue de Mme Barbara Devaud et qui a été traitée au point 1.3.

Carnet noir

Décès :

- De Monsieur Jean-Luc JAERMANN, Responsable des forêts de la Commune depuis 33 ans, mari de Madame Marlyse SAUGE-JAERMANN et beau-père de Madame Katleen BOUCHER, Conseillères communales
- De Madame BAYUNGA, maman de Monsieur Michel BAYUNGA, Conseiller communal
- De Monsieur Jean-Pierre PETEUIL, ancien Conseiller communal
- De Monsieur LAUNAZ, père de Monsieur Joël LAUNAZ, Conseiller communal

L'Assemblée est priée de se lever pour respecter une minute de silence à leur mémoire.

1.6 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Grégory DEVAUD, Municipal

4 communications :

- **Plan de gestion des forêts.** Chantier entamé il y a maintenant 5 ans et qui coordonne l'entier de l'activité dans la forêt, ainsi que les possibilités de coupes et les aménagements de forêts. Ce plan de gestion est adopté par la Municipalité et avalisé par le Département cantonal. Tranche 2015-2029, "tranquille pour un moment". Chantier conséquent et la Municipalité est satisfaite de pouvoir partir sur des bases tout à fait correctes.
- **Mise à l'enquête sur le chemin des Îles 5.** Petit tronçon qui faisait l'objet d'un préavis avec une bande de terrain. Il n'y a pas eu d'opposition, la Municipalité en a pris acte ainsi que le Voyer. Dossier au Département pour validation. C'est la procédure légale, soit après communication au Conseil communal, ceci peut être transmis directement au Département.
- **STEP régionale :** les Municipalités ont validé l'avant-projet de statuts, ainsi que le processus de création d'une Association intercommunale. Ce dossier complexe a été transmis, lors d'une séance, aux Présidents de groupes et de partis. Une commission consultative sera constituée prochainement pour définir ces statuts et pour prodiguer ses remarques à la Municipalité.

- **Club de pétanque local** : après plusieurs années de discussions, un projet a été avalisé et réalisé par les Services communaux. Le terrain se situe à côté de l'entrée de la piscine et mis à bien-plaire à disposition du Club et de la population. Une convention a été établie entre le Club et la Municipalité afin de définir les règles à respecter sur ce site, notamment la collaboration avec les tenanciers des établissements publics voisins, ainsi que le respect de différents éléments liés au bruit et à la manière d'utiliser ce site.

Mme Maude ALLORA, Municipale

3 communications :

- **Les Samaritains** : suite au début des travaux d'agrandissement de l'EMS "La Résidence", les Samaritains ont déménagé de leur local dans les modules ISO des Glariers. Une place de parc à côté des modules leur a été réservée pour leur bus.
- **SDIS** : le Règlement de l'entente intercommunale du SDIS Chablais a été adopté par le Conseil d'Etat le 7 février 2018 et est entré en vigueur.
- **Règlement de l'aide complémentaire communale** : suite à une suggestion de la Commission sociale, la Municipalité a accepté l'adaptation de l'article 2 du Règlement d'application de l'aide complémentaire communale qui disait : *"Pour les personnes entre 60 à 64 ans pour les femmes et 60 à 65 ans pour les hommes, avec l'aide d'un organisme spécialisé, la commune propose la mise en place de cours de préparation à la retraite en apportant une contribution financière aux habitants de notre commune qui souhaitent suivre ce cours à Aigle ou dans le district"*. Afin d'être plus proche de la pratique actuelle, voici le nouvel article 2 : *"Pour les personnes arrivant à l'âge légal de la retraite, la commune propose une participation financière, soit pour des conférences, soit pour des cours de préparation à la retraite mis en place avec l'aide d'organismes spécialisés"*. Pour rappel, actuellement les personnes arrivant à la retraite reçoivent un bon à faire valoir à "Connaissance 3" pour une carte de membre. Cette décision avait été prise car les cours de préparation à la retraite ne rencontraient plus grand succès.
- Deux petites adaptations du Règlement de la Commission sociale ont été également faites, à savoir le rajout de *"en principe"* dans la phrase suivante : *"Cette commission dont la répartition est en principe proportionnelle à celle en vigueur dans les commissions du Conseil communal"*. Etant donné que la Commission siège une seule fois par année, cela a été modifié également, afin de l'adapter à la pratique actuelle.

Mme Isabelle RIME, Municipale

2 communications :

- **Fresque réalisée à Leysin par l'ATALC L'Association Aigle-Leysin-Col des Mosses** : cette association souhaite commencer un nouveau concept qui s'appelle "Les galeries d'art naturelles en pleine nature" et a demandé le soutien de la Commune et de la Commission culturelle, ce qui leur a été accordé ainsi qu'au Canton. Cette galerie d'art en pleine nature débutera depuis Aigle pour rejoindre le site du Col des Mosses et cela sera la porte d'entrée de cette galerie d'art en plein air. Pour cette année, il est prévu entre 10 et 15 oeuvres éphémères, sans contrainte sur la nature, le but étant que cela devienne une manifestation pérenne, sur plusieurs années. C'est un très bel événement qui se met en place.
- **Annonce d'un préavis pour un crédit complémentaire pour l'ancienne Maison de Ville** : cette ancienne Maison de Ville a été rénoverée et les travaux arrivent à terme. Un dépassement lié à des commandes supplémentaires par rapport au budget est constaté et un préavis pour un crédit complémentaire sera déposé.

M. Frédéric BORLOZ, Syndic

4 communications :

- Décision de la **vente de la parcelle n° 3951** dans la Zone industrielle à AS Carrelage a été signée.
- Le retour anticipé annoncé l'année passée du **bâtiment de l'Aigle ancienne** sur un droit de superficie a également été signé.
- **Schéma directeur des espaces publics** : le 2e aspect des Etats généraux, soit l'étude du tracé du train, "va bon train", les contacts avec l'Office fédéral des transports se sont multipliés et les TPC qui sont pilotes de cette opération, en collaboration avec les Autorités communales, le dossier avance. Comme communiqué à la Presse, ce dossier prendra du temps et les résultats des étapes principales seront rendus publics et donc communiqués le moment venu.

- **Municipalité : répartition des dicastères 2016-2021**

Après la démission de Monsieur Piero RUGGIERO et l'élection de Monsieur Jean-Luc DUROUX en cours de législature, ce qui est assez rare à Aigle, la Municipalité, en l'absence de la Secrétaire municipale et de son Adjoint, a décidé, en accord avec Monsieur Jean-Luc DUROUX la nouvelle répartition suivante des dicastères :

Administration générale/Finances/Relations extérieures

Frédéric BORLOZ, Syndic

Suppléant : Le (La) Vice-président(e)

Urbanisme/Infrastructures/Domaines et Economie/Sports

Grégory DEVAUD, Municipal

Suppléante : Maude ALLORA

Bâtiments/Environnement/Culture

Isabelle RIME, Municipale

Suppléant : Jean-Luc DUROUX

Sécurité sociale et professionnelle/Mobilité/Jeunesse

Maude ALLORA, Municipale et Vice-présidente

Suppléant : Grégory DEVAUD

Voirie et Travaux/Sécurité publique/Tourisme

Jean-Luc DUROUX, Municipal

Suppléante : Isabelle RIME

La séance de répartition des dicastères s'est bien déroulée et chacun en a profité pour exprimer son avis et faire les petites adaptations que les uns et les autres souhaitaient faire, à la grande satisfaction des parties.

1.7 ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX

Sont assermentés par Mme la Présidente, dans les formes légales et réglementaires, avec les félicitations d'usage :

Suivant de la liste des viennent-ensuite du PLR :

- **Madame Nicole COSTA-ANSERMOZ** (en remplacement de Mme Barbara DEVAUD, démissionnaire);

Suivant de la liste des viennent-ensuite de l'UDC, suite au désistement de Mme Claudia GIRARDET :

- **Monsieur Francis GERMANIER** (en remplacement de M. Jean-Yves DELAPIERRE, démissionnaire).

L'Assemblée applaudit. **Elle compte désormais 59 Conseillers présents.**

1.8 ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU MUNICIPAL

Elu par le Corps électoral le 4 février 2018, en remplacement de Monsieur Piero RUGGIERO, démissionnaire, Monsieur Jean-Luc DUROUX est assermenté par Mme la Présidente, dans les formes légales et règlementaires, avec les félicitations d'usage.

Monsieur Jean-Luc DUROUX prononce quelques mots : *"Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public - Le 4 février dernier, le peuple aiglon m'a élu en qualité de Conseiller municipal à l'issue de l'élection complémentaire organisée suite à la démission de Monsieur Piero RUGGIERO. C'est avec joie et grand plaisir que j'ai pris connaissance de ce scrutin disputé. C'est un honneur pour moi que d'accéder au sein de notre Municipalité en cours de législature, mais c'est aussi une responsabilité importante qui m'est confiée par la population aiglonne qui a placé sa confiance en moi. De nombreux et importants défis nous attendent et c'est rapidement que je souhaite assumer les responsabilités qui me sont désormais confiées. Etant maintenant assermenté et d'entente avec Monsieur le Syndic et mes collègues de la Municipalité, je vais débiter mon mandat dès le 1er avril prochain. Les dicastères et les services qui sont placés sous ma responsabilité vous ont été présentés tout à l'heure par Monsieur le Syndic. Je me réjouis de découvrir toutes ces diverses activités et de mettre mon expérience, mes compétences et ma disponibilité au service de toute la collectivité aiglonne. Comme vous le savez tous, c'est au travers d'une démarche citoyenne que j'ai accepté d'accéder à cette fonction importante. N'ayant pas de groupe ni de formation politique représentés au sein du Conseil communal, je vais devoir assumer cette tâche en étroite collaboration et avec l'aide de chacune et de chacun d'entre vous. C'est avec confiance et détermination que je souhaite aborder les différentes thématiques à résoudre afin de trouver ensemble les meilleures solutions pour la population aiglonne. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je me mets désormais à votre disposition aussi bien dans le cadre du travail des commissions que lors des séances de préparation du Conseil communal, afin de vous fournir les informations nécessaires pour favoriser une prise de décision en toute connaissance de cause. Mon accession au sein du Collège municipal a mis un terme à la présence d'un représentant du Parti socialiste à l'Exécutif de notre commune, ceci depuis 1981. Certaines couches de la population et les conseillers de cette formation peuvent peut-être se sentir lésés ou préoccupés par cette nouvelle situation. J'aimerais les rassurer ce soir en leur disant que je n'ai pas l'intention de négliger les aspects des enjeux sociaux qui touchent notre société actuelle et je vais rester attentif et à l'écoute des préoccupations de toutes les couches de la population. Tous ensemble nous devons réunir nos forces, nos capacités pour trouver ensemble des solutions, des consensus, des synergies permettant et facilitant le traitement des nombreux dossiers importants déterminant pour l'avenir de notre commune et de notre région. C'est dans cet esprit d'ouverture, de sérénité et de transparence que j'entame ce mandat et que j'espère travailler et collaborer en bonne harmonie avec vous tous en pratiquant l'échange, la politesse, le respect mutuel et la collégialité. Je vous invite tous à en faire de même car notre belle commune et notre magnifique région en valent la peine. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une excellente soirée ainsi que de riches, intenses et fructueux débats. Vive la commune d'Aigle !"*

L'Assemblée applaudit.

Mme la Présidente remercie Monsieur Jean-Luc DUROUX et l'invite à prendre place à la table de la Municipalité.

1.9 NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION « CHABLAIS AGGLO »

Au nom du Groupe UDC, M. François DELADOEY présente la candidature de **M. Jean-Luc MAYOR**, en remplacement de M. Jean-Yves DELAPIERRE, démissionnaire, dont acte.

2. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

2.1 RAPPORT-PREAVIS MUNICIPAL N° 2018-01 DU LUNDI 22 JANVIER 2018 RELATIF A LA REPONSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL JEAN-YVES DELAPIERRE (UDC) & CONSORTS, DEPOSE LE 16 DECEMBRE 2016, RELATIF « A LA TRES FORTE AUGMENTATION DE L'ABONNEMENT ANNUEL DU BUS COMMUNAL »

RAPPORT

Lecture par **Mme Danielle GOSTELLI-JAQUEMET (PLR)**, Présidente de la Commission chargée d'étudier cet objet.

CONCLUSIONS PROPOSEES

Identiques sur le fond à celles du rapport-préavis :

La Commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le (rapport)-préavis n° 2018-01 du 22 janvier 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

De considérer que ce préavis répond au postulat du 16 décembre 2016 relatif "A la très forte augmentation de l'abonnement annuel du bus communal".

DISCUSSION

Néant.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES

Acceptation : à la majorité - Abstention : 4

2.2 RAPPORT-PREAVIS MUNICIPAL N° 2018-03 DU LUNDI 22 JANVIER 2018 RELATIF A LA REPONSE AU POSTULAT DE MME LA CONSEILLERE COMMUNALE BARBARA DEVAUD (PLR), DEPOSE LE 14 AVRIL 2016, INTITULE « UN BUS COMMUNAL, POUR QUI ? POUR TOUS ? »

RAPPORT

Lecture par Mme Danielle **GOSTELLI-JAQUEMET (PLR)**, Présidente de la Commission chargée d'étudier cet objet.

CONCLUSIONS PROPOSEES

Identiques sur le fond à celles du rapport-préavis :

La Commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le (rapport)-préavis N° 2018-03 du 22 janvier 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

De considérer que ce (rapport)-préavis répond au postulat du 14 avril 2016 « Un bus communal, pour qui ? pour tous ? »

DISCUSSION

M. Stéphane TILLE (UDC) : Difficulté de comprendre les conséquences de ce préavis, ainsi que la magnitude de la 2^e ligne de bus. Le postulat de Mme Barbara DEVAUD demande deux choses : 1) l'étude d'une nouvelle ligne de bus afin de mieux desservir le quartier 2) l'étude de l'horaire du bus afin de l'ajuster aux horaires scolaires. A ce jour, les enfants n'ont pas de moyens de transport sûrs pour rejoindre les collèges site de la Grande Eau et le collège des Dents-du-Midi et inversement. Pas de piste cyclable sécurisée, pas de possibilité d'avoir de bus. Le rapport-préavis propose de nouvelles dessertes, soit Centre-Ville / Centre commercial, donc rien de prévu pour les élèves ; Planchettes/Centre commercial : idem – Dents-du-Midi/Centre commercial, idem – Gare/Zone industrielle, idem - Centre Planchettes/Muraz et finalement Centre Planchettes/Collombey. Aucun détail sur les horaires, donc il n'y a pas de réponses à Mme Barbara DEVAUD. Ces nouvelles lignes sont-elles là pour favoriser le commerce Monthey-Collombey au détriment de l'activité commerciale aiglonne, ou alors pire encore, transfert du rail à la route par cette nouvelle ligne de bus qui menace directement notre chère ligne AOMC ? On baisse env. CHF 250'000.— pour le bus communal, CHF 240'000.— l'exploitation, CHF 15'000.— pour l'infrastructure et aussi une contribution de quasi CHF 1 Mio pour les transports publics et la Municipalité demande par le biais de ce rapport-préavis d'augmenter à CHF 670'000.— par voie de budget pour desservir les mêmes endroits qu'actuellement. Mais il n'y a toujours pas de réponses aux questions de savoir si les enfants pourront enfin aller à l'école en bus. Le postulat de Mme Barbara DEVAUD reste toujours sans réponse. Un bus communal pour qui ? pour tous ? en tout cas pas pour les enfants. Pour conclure, vu que ce rapport-préavis ne tient pas compte et ne traite pas de la question et que la desserte des écoles est toujours à l'étude, **proposition de renvoyer ce rapport-préavis à la Municipalité pour une étude plus approfondie.**

M. Patrice BADAN (UDC) : la commission ad hoc et la COFIN émettent le vœu qu'une commission puisse étudier le projet de bus-agglo lorsqu'il sera plus abouti. Si le présent préavis est accepté, il n'y aura pas d'autre préavis sur le sujet. Proposition de refuser la réponse municipale à ce postulat, afin que la Municipalité revienne avec un nouveau projet abouti. Rappel que le montant au budget 2018 pour le bus-agglo qui devait entrer en fonction au mois de décembre, la dépense annualisée était de CHF 400'000.--. Trois mois plus tard, le montant a augmenté à presque CHF 700'000.--. Le tracé des lignes ainsi que les arrêts ne sont pas entièrement définis à ce jour. Une dépense aussi importante et qui sera pérenne mérite une étude approfondie par une commission et un débat au Conseil. Pour ces raisons, **invitation à refuser la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Barbara DEVAUD.**

M. Philippe PASCHE (PLR) : les reproches ou remarques qui ont été formulés jusqu'à présent, je peux m'y associer dans une certaine mesure où effectivement entre la demande du postulat et la réponse du préavis, on va un peu plus loin dans la réponse de ce qui est envisagé par le texte même du postulat. Néanmoins, nous savons aussi que l'avenir de l'agglomération se joue notamment sur le domaine de la mobilité et de l'interconnexion entre les différents territoires. Le train est un des axes, la voiture est un autre axe, la mobilité douce en est un, mais les transports publics sous forme de bus sont évidemment aussi un de ces axes de communication qui doivent irriguer notre région pour exister. Je vous propose, en fonction des questions soulevées dans ce rapport de la commission, respectivement soit la COFIN, soit la Commission ad hoc de **renvoyer ce rapport-préavis de la Municipalité en commission de telle sorte que la Municipalité puisse exposer de manière plus précise les différents aspects financiers, d'exploitation et d'organisation des trajets et que la commission puisse ainsi, dans ce cadre-là, obtenir des réponses et revenir avec un rapport complémentaire pour une prochaine séance du Conseil.**

M. Livio HÜRZELER (EA) : je voudrais tout d'abord remercier la Municipalité pour son rapport-préavis et la commission ad hoc ainsi que la COFIN pour leur utile contribution. L'Entente Aiglonne a pris connaissance avec intérêt du projet d'un second bus qui desservirait également l'Agglo Chablais, mais souhaiterait des précisions comme l'ont demandées les commissions ad hoc et COFIN. Je considère que le rapport-préavis présenté n'est qu'un premier pas et qu'il doit être complété. L'état actuel du dossier, du moins la connaissance que nous en avons, ne permet pas de décider définitivement de ce projet. A cet égard, il serait

utile que la Municipalité organise, à l'intention du Conseil communal, une séance d'information sur l'avancement du projet Agglo-Chablais, cela faciliterait la prise de décision dans plusieurs dossiers. Les commissions demandent que la Municipalité s'engage à présenter une étude détaillée relative au financement, la répartition des coûts entre les communes concernées, au plan de parcours et aux nouveaux emplacements desservis. Ces informations pourront être soumises au Conseil communal et approuvées par lui. Ce vœu, pour légitime qu'il soit, et l'Entente Aiglonne le soutient, n'est cependant pas contraignant, car une étude n'a pas de portée juridique. Par ailleurs, le libellé de la réponse « Rapport-préavis » signifie qu'elle est à la fois un rapport et un préavis. C'est-à-dire non seulement une réponse au postulat de Mme Barbara DEVAUD, mais aussi un préavis qui, s'il est approuvé, donne le feu vert à la Municipalité pour réaliser son projet et relève toute étude ultérieure au niveau d'un avis consultatif. C'est pourquoi, pour donner son accord au rapport-préavis 2018-03, **l'Entente Aiglonne demande à la Municipalité de prendre l'engagement de présenter ultérieurement au Conseil un nouveau préavis qui apporterait les précisions demandées par les commissions ad hoc et COFIN. Je remercie la Municipalité de bien vouloir prendre position sur ce point.**

Mme Maude ALLORA, Municipale : toutes les études du bus agglo sur son trajet, sur son financement, sont en possession de la Municipalité. Il est précisé que le bus agglomération est prévu depuis son départ depuis le Centre-Ville qui va desservir la Planchette, donc les élèves de la Grande Eau pourront se rendre à la Planchette en bus avec des horaires adaptés aux écoles le plus possible, par rapport à des cadences de toutes les 30 minutes. **La Municipalité accepte la proposition de renvoyer à la commission pour pouvoir développer plus le projet afin que le Conseil puisse prendre position. Une présentation au Conseil sera prévue.**

Discussion close.

MOTION D'ORDRE

M. Philippe PASCHE (PLR) demande **le renvoi en commission du rapport-préavis en question pour examen complémentaire et rapport.**

VOTE

Après une demande de vote au bulletin secret par un Conseiller, considérant que cette requête a été formulée après clôture de la discussion, le vote en question se fait à main levée.

Acceptation : 58 majorité – Abstention : 1

La motion d'ordre est acceptée.

2.3 PREAVIS MUNICIPAL N° 2018-04 DU LUNDI 29 JANVIER 2018 RELATIF A L'ACQUISITION DU LOT N° 1 DE LA PPE « LE BATTOIR », SIS SUR LA PARCELLE N° 823, CHEMIN DE LA PLANCHETTE 1

RAPPORT

Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX (PSA) informe l'Assemblée, qu'en sa qualité de Vice-présidente de l'Association Amis, elle se récusait durant le débat.

Lecture par **M. Philippe OLLOZ (PLR)**, Président de la commission chargée d'étudier cet objet. Il informe l'Assemblée qu'il ne donnera pas lecture de l'entier du rapport par gain de temps, mais en donnera les informations importantes, notamment les vœux de la commission mentionnés dans le rapport.

CONCLUSIONS PROPOSEES

"La commission considère que :

- Malgré les incertitudes sur le rendement de ces locaux;
- Malgré le fait que la recherche de locaux aurait pu être entreprise aussi dans d'autres quartiers;

- En dépit d'informations manquantes concernant notamment le règlement de la PPE;
- Le caractère bénéfique pour la population aiglonne de l'activité, tant de l'association Amis en termes d'intégration de la population étrangère, que de la fondation "La Monneresse" en termes de soutien à l'enfance en difficulté, compense les réserves exprimées et rend l'acquisition de ce bien possible.

En conséquence, la Commission, unanime, a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes, **telles que proposées dans le préavis** :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis n° 2018-04 du lundi 29 janvier 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir le lot n° 1 de la PPE "Le Battoir", sis au chemin de la Planchette 1, pour un montant de CHF 1'900'000.--;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'un montant de CHF 100'000.-- couvrant les frais de notaire et des frais éventuels d'aménagement;
3. de prélever ces montants sur les liquidités ordinaires ou de les emprunter aux meilleures conditions, le moment venu;
4. d'amortir ces montants selon les possibilités mais au maximum sur 20 ans jusqu'au montant de l'estimation fiscale;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction;
6. d'octroyer un crédit de fonctionnement de CHF 12'000.-- pour l'entretien courant du bâtiment et de porter ce montant en augmentation du budget de fonctionnement 2018, sous déduction des loyers à percevoir.

DISCUSSION

Mme Isabelle RIME, Municipale : une précision est apportée quant à la tarification de la location d'un module à l'Association Amis qui n'est pas obligée de quitter les lieux pour l'instant. La place du terrain de sport ayant été validée par la Municipalité, ce module reste en place jusqu'à ce que l'Association Amis n'en ait plus besoin ou que des rénovations soient prévues sur ces modules. Des frais ne sont pas prévus pour l'instant.

M. Philippe BELLWALD (EA) : la Commission nous apprend que le règlement de la PPE n'a pas pu être vérifié. Savoir si celui-ci correspond parfaitement aux activités de l'Association. La Commission émet un vœu en bas de la page n° 3 de son rapport. Demande à ce que ce **vœu soit transformé en amendement** et que les valeurs contraignantes dans le sens que la Municipalité ne pourrait acquérir ce lot n° 1 que si le règlement de la PPE le permet.

M. Alexandre FAVRE (PLR) : demande de faire confiance à la Municipalité, afin qu'elle s'assure que les locaux pour l'Association Amis soient bien utilisés par celle-ci et propose de refuser l'amendement.

AMENDEMENT

Proposé par **M. Philippe BELLWALD (EA)** "Amendement au préavis 2018-04 - La Municipalité ne pourra procéder à l'achat du lot n°1 de la PPE "Le Battoir" qu'après avoir obtenu l'accord écrit de la PPE pour le changement d'affectation du lot n°1 conformément au règlement de la PPE".

M. Livio HÜRZELER (EA) : souhaite apporter une information complémentaire avant le vote, savoir : au sein de la commission, M. L. HÜRZELER a voté pour l'acceptation de ce rapport-préavis. Depuis, un nouvel élément d'information est arrivé : il se trouve qu'il y a eu aujourd'hui la réunion de la PPE sur cet immeuble-là et que le règlement de la PPE prévoit qu'en cas de changement d'affectation d'usage des locaux, il faut

l'accord de la PPE, selon les statuts de la PPE. Donc on pourrait être confronté à la situation qu'on achète cet immeuble et ensuite la PPE décide ne de pas accepter la nouvelle affectation et la Fondation Amis ne pourrait pas utiliser les locaux. Alors est-ce que ce risque est très important, mais il faut être conscient de cette question-là. Il faut être aussi assez clair sur les activités. Certaines pourraient ne pas être appréciées par les locataires, notamment par exemple, Mme Isabelle RIME, Municipale, ayant informé l'Assemblée que ces activités n'étaient pas organisées par la Fondation Amis mais, en fait, elles le sont si on en juge par leur prospectus, notamment leur utilisation pour des cours de Hip-Hop. Et les cours de Hip-Hop ne se font normalement pas dans le silence. Il faut que l'Assemblée ait bien conscience de cette information, à savoir que la Commission a fait la demande pour obtenir le règlement de la PPE, mais ne l'a pas eu et ce règlement prévoit qu'en cas de changement d'affectation, il faut une approbation de leur part. C'est cette information que M. Livio HÜRZELER souhaite faire passer.

Mme Isabelle RIME, Municipale : se dit surprise car elle ne savait pas que l'Association Amis donnait des cours de Hip-Hop, mais de français. De ce fait, il n'y a pas de changement d'affectation.

M. Cyril ZOLLER (Alt-Verts) : entend bien qu'au niveau règlement, c'est très important de le souligner. Il aimerait souligner également que c'est comme une école et qu'il s'y passe des activités scolaires avec tout ce qui en découle, des jeunes qui sortent, qui font du bruit, qui s'amusent, qui jouent, et souhaitent prendre du plaisir. Si à l'intérieur aussi ils ont des activités qui font également du bruit et que la PPE pourrait refuser, on parle d'un règlement et comparé à une réaffectation, quand on parle des activités de l'Association Amis, il se peut qu'il y ait un peu de musique, cette Association est très bien gérée et sait respecter son voisinage. Après discussion avec un membre du Comité de la Monneresse, les vœux de la Monneresse sont que cette parcelle reste au service de la population. Combien de zones d'accueil associatives sont libres actuellement à la Planchette, un quartier vivant, dynamique, qui comporte une partie de l'avenir de la ville, dans sa jeunesse, la ville devrait lui donner un signal clair qu'on souhaite les accueillir. L'Association Amis dont on parle beaucoup actuellement, a besoin d'env. 200 m2 il en reste 510 m2 pour d'autres activités qui ne sont ni cours de Hip-Hop peut-être, ni d'autres activités, qui pourraient heurter les propriétaires de la PPE. Souhait que les autres habitants de la PPE soient respectés.

M. Philippe PASCHE (PLR) : la question du règlement de la PPE est très importante, quant à l'utilisation possible des locaux. Mais, si la Municipalité ne vérifiait par cet état de fait avant l'acquisition, elle ne remplirait tout simplement pas les conclusions du préavis qu'elle a soumis, puisque l'objectif est d'affecter une partie de ces locaux à l'Association Amis. La formulation de l'amendement faite par M. Philippe BELLWALD (EA) pose quelques problèmes puisque l'on parle d'affectation qui est avant tout une règle d'urbanisme. Après, il y a des droits d'usage qui sont réglés par les règlements de la PPE. Du même avis que M. Alexandre FAVRE (PLR) sur le fait que oui, c'est une vraie question, mais que l'on doit faire confiance à la Municipalité, car si elle ne procédait pas à ce contrôle avant la signature de l'acte notarié, elle n'aurait tout simplement pas fait son travail et commettrait une erreur crasse. Proposition de soutenir les conclusions du préavis et respectivement du rapport telles qu'elles sont soumises.

Mme la Présidente demande si M. Philippe BELLWALD (EA) maintient son amendement, ce qui est le cas.

Discussion close.

VOTE (sur l'amendement précité)

Acceptation : 15 - Refus : 38 majorité – Abstention : 6

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES

Acceptation : 51 majorité – Refus : 3 – Abstention : 4

2.4 PREAVIS MUNICIPAL N° 2018-05 DU LUNDI 19 FEVRIER 2018 RELATIF A LA VENTE OU LA MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE N° 1163 EN ZONE INDUSTRIELLE – PREAVIS AVEC CARACTERE D'URGENCE

RAPPORT

Lecture par **M. Philippe OLLOZ (PLR)**, Président de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

Il informe l'Assemblée que s'agissant aussi de la même commission thématique qui a traité ce préavis, seuls le vœu et les conclusions seront lus :

Vœu de la Commission : la Municipalité s'engage à demander et à fournir à la Commission le "Business-Plan" lors de l'étude du préavis par celle-ci.

CONCLUSIONS PROPOSEES

Identiques à celles du préavis (+ Vœu)

"En conclusion, la Commission, unanime, a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes, telles que proposées dans le préavis :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis n° 2018-05 du lundi 19 février 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. En cas de vente :

- d'autoriser la Municipalité à vendre la parcelle n° 1163, d'une surface de 4380 m2 environ, au lieu-dit "Les Iles", pour un montant de CHF 657'000.--, soit CHF 150.-- par m2;
- d'accepter que le produit de la vente, dont à déduire la valeur au bilan, soit porté sur le compte de réserve "Terrains industriels, infrastructures et achats";
- d'exiger l'inscription en faveur de la Commune d'Aigle, d'un droit de préemption d'une durée de 10 ans et d'un droit de réméré d'une durée de 3 ans.

2. En cas d'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie :

- d'autoriser la Municipalité à accorder pour une durée de 30 ans, renouvelable, un droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle n° 1163, d'une surface de 4380 m2 environ, au lieu-dit "Les Iles", moyennant une rente annuelle de 5% de CHF 657'000.--, indexée selon IPC. En cas d'évolution négative de l'IPC, la rente ne pourra pas être inférieure à 5% de CHF 657'000.--;
- d'autoriser la Municipalité à accorder un droit d'emption d'une durée de 10 ans, sur la part du fonds grevé par le droit de superficie, au prix de CHF 657'000.-- indexé selon IPC, dont à déduire la moitié de la rente de superficie payée jusqu'au jour de l'exercice du droit d'emption. En cas d'évolution négative de l'IPC, le droit d'emption ne pourra être inférieur à CHF 657'000.--;
- d'accepter, en cas d'exercice du droit d'emption, que le produit de la vente, dont à déduire la valeur au bilan proportionnellement à la surface, soit porté sur le compte "Réserve terrains industriels, infrastructures et achats";
- d'exiger, en cas d'exercice du droit d'emption, l'inscription en faveur de la Commune d'Aigle, d'un droit de préemption d'une durée de 10 ans et d'un droit de réméré d'une durée de 3 ans.

3. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

DISCUSSION

M. Gregory DEVAUD, Municipal : remercie la Commission pour ses travaux permettant d'avancer cette année pour favoriser l'implantation de ces entreprises. La Municipalité prend note du vœu et s'y rallie. La question du terme "Business Plan" pour des raisons de confidentialité et de modèle d'affaires, ce n'est pas forcément "Business Plan" mais c'est de s'assurer du montage financier et de la solvabilité de la société et

certaines projets liés notamment aux emplois. C'est l'esprit de la discussion de la Commission et la Municipalité s'y rallie.

Discussion close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES

Acceptation : à l'unanimité – Refus : 0 – Abstention : 0

2.5 PREAVIS MUNICIPAL N° 2018-06 DU LUNDI 26 FEVRIER 2018 RELATIF A LA REFECTION DE L'ENROBE D'UN TRONCON DE LA ROUTE INDUSTRIELLE – PREAVIS A CARACTERE D'URGENCE

RAPPORT

Lecture par **M. Murat ERDENIZ-DUFAUX (PSA)**, Président de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

CONCLUSIONS PROPOSEES

Identiques à celles du préavis :

En conclusion, la Commission, unanime, a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, chers Collègues, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis n° 2018-06 du lundi 26 février 2018
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 453'800.-- TTC pour la réfection de l'enrobé d'un tronçon de la route Industrielle;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 453'800.-- TTC, sous déduction du subside de CHF 212'835.--, soit, CHF 240'965.--
3. d'approuver le financement tel que proposé. Le solde sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans;
4. d'adopter le projet des travaux tel que présenté.

DISCUSSION

M. Jean-Paul JOTTERAND (PLR) : quand la position de la COFIN ne figure pas dans le rapport ad hoc, elle est transmise oralement. La **COFIN**, après examen des incidences financières mentionnées dans le préavis n'a pas de remarque à formuler. Elle estime qu'il faut saisir cette opportunité et vous **propose d'accorder le crédit demandé.**

M. Samuel OBI (Alt-Verts) : **Amendement** proposé pour ce préavis. Comme mentionné dans le préavis 2018-06 et dans le rapport y relatif, ce secteur de la Zone industrielle connaît un fort développement. En plus des activités qui sont déjà implantées, Landi, Jardin Zen, la piste du mini-racing et autres, en projet ou en cours de réalisation, notamment un centre de loisirs et de fitness et salle de jeux pour enfants. Toutes ces activités commerciales, artisanales, gastronomiques ou récréatives dans ce secteur n'ont pas seulement comme conséquence d'augmenter le trafic individuel motorisé sur la route Industrielle, mais créent aussi un réel besoin d'avoir des aménagements pour la mobilité douce, cyclistes et piétons. Paragraphe n° 8 du préavis 2018-06 rubrique "Développement durable" : ces travaux s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la mobilité respectant ou favorisant à long terme les différents moyens de transport et de déplacement. Ils

améliorent la sécurité de l'ensemble des usagers. Le Groupe AlternativeS-les Verts soutient entièrement cette politique et serait ravi de constater que certains aménagements pour la mobilité douce sont envisagés, notamment un trottoir et un passage pour piétons. Par contre, insatisfaction quant à la situation concernant la circulation des vélos. La route Industrielle n'est plus seulement un axe de transit et de liaison, mais elle sert aussi à accéder aux nombreuses activités dans la Zone industrielle. En voiture, à pied ou à vélo, cette route est empruntée pour rejoindre les commerces, les activités de loisirs sur place. Le groupe Alt-Verts est conscient que le gabarit à disposition actuellement pour cette route ne laisse que peu de possibilités pour les aménagements pour la mobilité douce. Il est convaincu que les travaux qui sont prévus dans le cadre de ce préavis auraient été une opportunité pour trouver des solutions meilleures. Il est à relever qu'il n'y a pas eu de réflexion globale concernant les aménagements cyclables dans ce secteur de la route Industrielle avant d'entamer ces travaux dans l'urgence. Demander aux cyclistes de faire des détours pour des raisons de sécurité n'est pas une solution pour vivre dans un lieu qui se veut touristique et Capitale mondiale du cyclisme. A moyen terme, dans le cadre du Projet d'Agglomération où lors de la prochaine réfection, la route Industrielle doit être élargie pour pouvoir aménager des pistes cyclables selon les normes en vigueur pour répondre aux besoins de tous les cyclistes. En attendant, la mesure suivante est proposée pour améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers de cette route : réduire la vitesse maximale autorisée à 50 km/h sur le tronçon de la route Industrielle concerné par ce préavis. Cela ne serait pas seulement une contribution à la sécurité des cyclistes et des piétons, mais elle aiderait aussi les automobilistes à s'insérer dans la circulation quand ils rejoignent la route Industrielle en venant d'un chemin perpendiculaire (de la Landi par exemple).

AMENDEMENT PROPOSE

« La Municipalité s'adresse à l'Administration cantonale compétente en la matière (la Direction générale de la mobilité et des routes) pour réduire la vitesse maximale autorisée à 50 km/h sur le tronçon de la route Industrielle concerné par ce préavis (actuellement limitée à 60 km/h) ».

M. Gregory DEVAUD, Municipal : Remercie la Commission pour son travail, ainsi que sa Collègue qui l'a remplacé à la commission, suite à une urgence. Concernant le voeu de la Commission, la Municipalité y adhère et ne voit aucun problème quant à la signalisation. Un projet a déjà été établi de liaison directe y compris la signalisation entre le centre-ville et l'Union mondiale du cyclisme. Une réflexion plus large au niveau de la commune, notamment dans l'utilisation des chemins vicinaux, dans le cadre du chantier si on peut rapidement installer une signalisation ad hoc pour indiquer clairement les itinéraires cyclistes, la Municipalité y adhère. Il y a plusieurs catégories de cyclistes (élite, ou aspect de mobilité lié au déplacement pour se rendre au travail, ou faire des achats, ou de loisirs en famille). L'installation de bandes cyclables ou de pistes cyclables sont envisageables, mais il y a des règles, il y a d'autres chemins, même si parfois on rencontre un tracteur, ce qui n'est pas toujours facile, les abords du Rhône sont aussi prévus pour les cyclistes, mais une réflexion un peu plus large doit être menée sur les itinéraires dans le cadre de l'Agglo et à qui ils s'adressent aussi. L'article 22 de l'ordonnance sur la signalisation routière qui dit précisément "Lorsqu'il est nécessaire sur une route à trafic rapide de réduire fortement la vitesse des véhicules, la limite autorisée de celle-ci sera graduellement abaissée, à savoir qu'en dehors des localités, c'est 80 km/h et dans les localités 60 km/h puis graduellement 50 km/h. Le début de la limitation générale de vitesse à 50 km/h sera annoncée par signal ad hoc, dès qu'il existe une zone bâtie de façon compacte sur l'un des deux côtés de la route". La commune entretient de bonnes relations avec le Voyer, M. Ravussin, ainsi qu'avec le responsable de la signalisation et eux porteront l'appréciation s'il est nécessaire, si la zone est jugée compacte et s'il est possible d'introduire une zone à 50 km/h sur ce tronçon. Sur la forme, l'amendement n'est pas la bonne forme ou s'il devient un voeu, cela sera protocolé, la Municipalité prend l'engagement de s'adresser à l'Administration cantonale en vue de demander à avoir une réduction de la vitesse à 50 km/h.

Discussion close.

M. Samuel OBI maintient son amendement.

VOTE SUR L'AMENDEMENT PRECITE

Acceptation : 14 – Refus : **41 majorité** – Abstention : 4

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES

Acceptation : 56 majorité - Refus : 0 - Abstention : 3

3. REPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

Toutes les réponses ont été données lors du dernier Conseil.

4. MOTIONS DEPOSEES

4.1 MOTION KATHRYN HESS-BELLWALD (EA) « REACTIVATION DU PREAVIS MUNICIPAL N° 2017-07 DU LUNDI 12 JUIN 2017 RELATIF A L'ADOPTION D'UN NOUVEAU REGLEMENT RELATIF AUX BAREMES DU SERVICE DENTAIRE » SUITE A SON RENVOI EN MUNICIPALITE PAR MOTION D'ORDRE ET A L'ECHEC DE L'INITIATIVE CANTONALE « POUR LE REMBOURSEMENT DES SOINS DENTAIRES »

Reçue après envoi de l'ordre du jour de la séance de ce soir.

LECTURE

Par **Mme Kathryn HESS BELLWALD (EA)** :

Lors de sa séance du 26 octobre 2017, le Conseil communal renvoyait par motion d'ordre à la Municipalité le préavis n° 2017-07 du 12 juin 2017, intitulé "L'adoption d'un nouveau règlement relatif aux barèmes du service dentaire" (cf. PV séance, point 2.3, pages 7-9/15).

Le 4 mars dernier les citoyens du canton de Vaud rejetaient l'initiative populaire intitulée "Pour le remboursement des soins dentaires" avec un pourcentage de 57.57%. La commune d'Aigle la refusait également avec un pourcentage de 62.23%, donc légèrement supérieur à la moyenne cantonale.

Si elle avait été acceptée, l'initiative aurait remplacé les barèmes du service dentaire actuellement en vigueur sur le territoire communal.

Vu que ces barèmes doivent impérativement être revus - ils datent en effet de 1998 (!) - l'Entente Aiglonne appelle la Municipalité à reprendre le préavis 2017-07, à en soumettre une nouvelle version au Conseil communal, qui tienne compte des remarques unanimes de la commission chargée de l'étude dudit préavis.

Nous remercions la Municipalité pour sa prompte collaboration.

DISCUSSION

Néant.

VOTE SUR L'ACCEPTATION DE LA MOTION (Renvoi à la Municipalité)

Acceptation : 30 Majorité - Refus : 17 - Abstention : 12

5. POSTULATS DEPOSES

5.1 POSTULAT MARIE-DOMINIQUE GENOUD-CHAMPEAUX (PSA) « POUR UNE DECHETTERIE MOBILE DESTINEE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE »

LECTURE

Par **Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX (PSA)**.

DISCUSSION

M. Grégory DEVAUD, Municipal : dubitatif dans le fond, mais concernant la déchetterie mobile et l'accessibilité à des zones de dépose de matériaux recyclables dans les éco-points, mais d'avoir des zones plus étendues, c'est un point intéressant qui mérite discussion et qui mérite d'être repensé. Le nouveau Municipal aura tout loisir de se mettre dans ce dossier, peut-être avec de nouvelles propositions et un nouveau regard, ce qui peut être intéressant. Par contre, le 2e aspect du service à la demande, c'est une pratique qui se fait déjà, au cas par cas, gratuitement. Des objets plus ou moins volumineux peuvent être débarrassés. La Municipalité peut accepter ce postulat, dans le sens d'avoir une nouvelle réflexion sur les questions des éco-points et notamment la question de la déchetterie mobile et peut-être des déchets verts aussi.

Discussion close.

VOTE SUR L'ACCEPTATION DU POSTULAT (renvoi à la Municipalité)

Acceptation : 43 majorité - Refus : 10 – Abstention : 6

5.2 POSTULAT CYRIL ZOLLER (ALT-VERTS) « POUR UN CENTRE-VILLE FORT EN TOURISME ET ARTISANAT »

LECTURE

Par **M. Cyril ZOLLER (Alt-Verts) :**

Il précise que le but de ce projet est qu'il soit renvoyé pour discussion et étude.

DISCUSSION

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : remercie M. Cyril ZOLLER d'avoir envoyé le texte du postulat avant la séance du Conseil. Beaucoup de choses sont abordées dans ce texte et la meilleure solution pour l'étudier est de l'envoyer en commission. Il est intéressant pour la Municipalité de mettre en avant les nombreuses démarches qui sont entreprises depuis de nombreuses années, qui visent précisément à essayer d'embellir, d'améliorer, de dynamiser et d'occuper ce centre-ville. La Municipalité partage les mêmes objectifs et elle va essayer de trouver des points d'appui pour tenter de faire ensemble plus et c'est volontiers qu'elle demande renvoi de ce texte en commission.

Discussion close.

VOTE POUR PRISE EN CONSIDERATION DE CE POSTULAT ET RENVOI A UNE COMMISSION

Acceptation : 52 majorité - Refus : 2 - Abstention : 5

6. INTERPELLATIONS DEPOSEES

6.1 (EA) QUEL MEMBRE DE DROIT DESIGNÉ PAR NOTRE COMMUNE, CHEF-LIEU DU DISTRICT D'AIGLE, AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES TPC ?

LECTURE

Par **M. Philippe BELLWALD (EA) :**

Le Conseil d'administration des TPC doit être composé statutairement, de sept à neuf membres (2013). Il est présidé actuellement par M. le Syndic Frédéric BORLOZ. Il comprend six membres de droit, désignés par des instances cantonales ou communales, et non par l'Assemblée générale. En octobre 2017, M. Claude TOMMASINI, ex-Municipal de la commune d'Ormont-Dessous, membre de droit désigné par le chef-lieu du

district, a quitté ses fonctions. A ce jour, il n'a pas été officiellement remplacé. Le Conseil d'administration des TPC est donc composé de huit membres.

Le seul siège vacant est celui à désigner par notre commune.

Conformément à l'article 12.4 des Statuts des TPC, un membre de droit démissionnaire peut être remplacé immédiatement, sans attendre la réunion de l'Assemblée générale, puisqu'il est désigné par une des instances cantonales ou communales.

A l'heure où des choix vitaux doivent être effectués pour fixer le tracé d'une nouvelle traversée ferroviaire d'Aigle, l'Entente Aiglonne se demande s'il n'est pas dommageable pour ses intérêts que notre ville ne soit pas formellement représentée au Conseil d'administration des TPC.

Certes, nous sommes convaincus que la voix de notre Syndic continuera à se faire entendre. Ne serait-il pas judicieux, toutefois, que le Chef-lieu du district puisse compter sur deux voix plutôt qu'une seule à l'heure des décisions cruciales qui marqueront le développement futur de notre ville pour plusieurs générations ?

Nous remercions la Municipalité pour sa réponse".

REPONSE

Mme Maude ALLORA, Municipale : C'est un dossier suivi par la Municipalité qui est de sa compétence. Le Conseil communal sera averti dès qu'une décision sera prise.

M. Philippe BELLWALD (EA) : surpris, souhaite que la Ville d'Aigle puisse être représentée par deux personnes dans un conseil qui en compte sept à neuf, dont huit actuellement. La seule place vacante est celle de la Ville d'Aigle. Il souhaite que la Municipalité prenne rapidement une décision à ce sujet.

6.2 (PSA) BANCS PUBLICS RUE DE BOURG ET RUE FAREL

(Postulat transformé en Interpellation)

LECTURE

Par **M. Claudio MARIANO (PSA)**.

REPONSE

M. Grégory DEVAUD, Municipal : espère qu'une **réponse orale** suffise à répondre aux questions posées. C'est très simple, dans le cadre de son travail quotidien, le Service de l'urbanisme a recensé l'ensemble des bancs, des candélabres et tout ce qui est mobilier urbain dans la commune. Il avait d'ailleurs fait des propositions ces dernières semaines pour réintégrer un certain nombre de bancs, notamment dans la rue Farel et du Bourg, mais aussi ailleurs, précisément au centre-ville et à d'autres endroits, ainsi que l'emplacement précis de certaines poubelles publiques, puisqu'il y en a chaque année une certaine commande au budget. Le lundi 19 mars dernier, la Municipalité a commandé 7 bancs et 2 poubelles pour la rue Farel, la rue du Bourg, entre autres, il y en aura précisément un sous la plaque de M. Farel à la rue Farel et deux dans la rue du Bourg à côté de candélabres, un sur la Place Alphonse-Mex et puis les autres seront placés sur la rue du Rhône et à d'autres emplacements. L'installation de ces bancs bois-métal sera faite ces prochains jours. C'est une coïncidence que l'interpellation sorte en même temps que la commande faite par la Municipalité.

M. Claudio MARIANO remercie M. Gregory DEVAUD pour ces informations et **accepte la réponse orale à son interpellation.**

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Présidente informe l'Assemblée que la Course du Conseil communal aura lieu le vendredi 15 juin 2018. Le départ d'Aigle est fixé à 12h30 et le retour aux environs de 23h30-minuit.

Elle informe que certains rapports n'ont pas été signés et invite les Rapporteurs à venir les signer à l'issue de la séance.

M. Louis GOY (Alt-Verts) : la Médiathèque d'Aigle a été inaugurée à la rue du Molage en 2017. Son emplacement stratégique au bas de la Ville lui donne une meilleure visibilité. Pourtant le bâtiment se trouve dans un double virage, à l'opposé du trottoir qui chemine tout du long de la dite rue. Pour y accéder, à pied, depuis le bas de la ville, il faut passer devant la Médiathèque elle-même et rejoindre le passage à piétons en amont, puis revenir sur ses pas en passant devant la sortie du parking souterrain de la COOP. Ce parcours, vous en conviendrez, incite à traverser la rue en aval, hors du passage piétons, dans une zone qui manque de visibilité. La question à la Municipalité est la suivante : pourrait-elle proposer une parade pour améliorer ou annuler ce risque ?

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : Etant donné qu'il est encore pour quelques jours Municipal de la sécurité, il en prend note et la situation sera observée par la Police. Il y a des règles à observer et une solution va être trouvée.

M. Philippe KAPPELER (EA) : une question : Dernièrement, la Municipalité a communiqué officiellement sur son site les informations suivantes relatives aux décisions prises lors de ses séances hebdomadaires : info de la séance du 27 novembre 2017 : "la Municipalité a entrepris les démarches préliminaires visant à l'implantation d'une UAPE, d'une surface de 360 m², soit 72 places, au centre-ville, réunissant deux UAPE existantes "Les Petits Pirates" et "La Grande Eau".

Deuxièmement une info du 4 décembre 2017 : "la Municipalité a accepté l'offre d'AMALTHEE concernant un mandat d'accompagnement pour l'implantation d'une crèche de 44 places, dans le projet immobilier en construction à l'av. Margencel par "Next Immobilier". L'Entente Aiglonne souhaite obtenir des compléments d'information relatifs aux futures crèche et UAPE du centre-ville : Ne serait-il pas judicieux de grouper crèche et UAPE sur un seul site, comme c'est le cas dans le bâtiment de "La Citrouille" ? Cela ne faciliterait-il pas la vie des parents qui ont plusieurs enfants et qui, ainsi, pourraient aller le matin et le soir à un seul endroit pour déposer et aller chercher leurs enfants ? Un seul site ne permettrait-il pas également de mieux gérer le personnel de garde, donc d'optimiser les ressources et les coûts ? Quels seront les rôles respectifs de l'Association ARASAPE et du Centre social régional (CSR) dans la création de ces entités pré- et para-scolaires ? Est-il prévu, comme c'est le cas à "La Citrouille", que POP & POPPA exploite la future crèche UAPE ? Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Mme Maude ALLORA, Municipale : L'accueil de jour est une préoccupation de la Municipalité, vu qu'il y a beaucoup de projets immobiliers et qu'une augmentation de la population est prévue. Il faut penser à des infrastructures au centre-ville. Une nouvelle UAPE dans le projet "Sous le Bourg" est une bonne opportunité, car pas très loin de l'école avec un chemin sécurisé pour les enfants pour aller jusqu'à l'UAPE durant la pause de midi, par exemple. Réunir UAPE et crèche sur un même site, cela demande un grand nombre de m², en tout, 1'200 m², ce qui est conséquent pour une surface de centre-ville en n'ayant pas de terrain pour construire une structure de cette taille et que les opportunités des nouveaux bâtiments sont quand même à prendre. Nous sommes toujours dans le plan de développement du Réseau d'accueil de jour du Chablais avec ces nouvelles places en crèches qui sont prévues et en UAPE cela rajoute 12 places à l'offre actuelle.

M. Michel CLAUDEL (PSA) : Lors du Conseil communal qui s'est tenu au Collège il y a eu des problèmes d'enregistrement de la séance. Il eût fallu transmettre à Mme Barbara DEVAUD, Secrétaire, les renseignements afin qu'ils puissent être protocolés. En conséquence de quoi les deux panneaux installés à l'envers à la route d'Ollon n'ont pas été mis dans le bon sens. On peut le remarquer lorsque l'on emprunte la route à pied ou à vélo. Les automobiles sont dans le dos et lorsque l'on parle de sécurité, c'est le meilleur moyen d'aller directement au cimetière.

Près de Boven Transports, un beau poteau a été installé, ce qui va renflouer un peu, c'est la raison pour laquelle on garde les points d'impôts tels quels.

Personne ne parle du pont qui enjambe le canal lorsque l'on sort de la déchetterie. Le pilier qui se trouve à droite bouche la vue du trafic venant depuis le rond-point. La sortie qui n'est jamais respectée sur la route d'Ollon, dans le coin du mur de M. Gaschnang, ce panneau, vers les petites villas, juste avant M. Boven, en face des pommes, les gens coupent à gauche. C'est interdit. On doit partir à droite mais pas à gauche. Les

véhicules agricoles sont autorisés, mais pas les véhicules privés. Il y a déjà eu des accidents, dont un motocycliste qui s'est tué. La signalisation est très mauvaise et cela mériterait qu'elle soit revue rapidement.

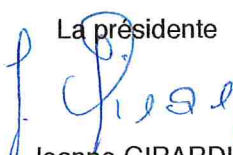
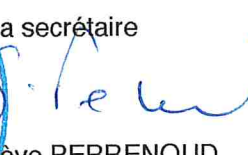
M. Frédéric BORLOZ, Syndic : répond qu'il va regarder.

M. Alexandre FAVRE (PLR) : Le FC Aigle organise un écran géant avec des matches durant le Mondial. Le vendredi 22 juin 2018, à 18h30, un match de football sera organisé entre le FC Conseil communal Aigle et le FC Conseil communal Yverne composé de 7 ou 9 joueurs. Il sera suivi du match Serbie-Suisse sur écran géant. Les participants auront droit à un repas offert. En principe, ce match sera arbitré par un ancien arbitre international, en la personne de M. Philippe LEUBA, Conseiller d'Etat. De nombreuses inscriptions sont attendues. Le match se déroulera sur un plus petit terrain, afin de favoriser un maximum de participants.

Mme la Présidente rappelle qu'un Apéritif est offert dans cette salle en présence de Conseillers communaux d'Yverne.

La séance est levée à 22h41

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

La présidente La secrétaire
 
Jeanne GIRARDIN * Geneviève PERRENOUD

